



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 26 juin 2012

19 heures 00

SL/VC

N° 001383

Ressources
Humaines-
Recrutement d'agents
contractuels-
Accroissement
saisonnier d'activités

Affiché le :

Le mardi 26 juin 2012 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : M. Pierre BOYER (2ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'ensemble des recrutements sont limités y compris ceux consacrés aux besoins saisonniers. Il est demandé aux chefs de services, avec l'aide de la Direction des Ressources Humaines, d'assurer une gestion rigoureuse des départs en congés de façon à recruter lors des « accroissements saisonniers d'activités » et non pour palier au remplacement de personnels titulaires en congés.

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités dans certains services.

Monsieur le Maire propose de recruter :

- **Service des Affaires Culturelles**

- ❖ Un adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet (durée totale du contrat : 58 heures), du 30 juillet 2012 au 25 août 2012 pour assurer le maintien de l'ouverture de l'atelier d'art pendant les expositions prévues durant la période estivale.
La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 297 et à l'indice majoré 302.

- **Service Animation Jeunesse**

- ❖ Trois adjoints d'animation de 2^{ème} classe à temps complet (35h/semaine), du 9 juillet 2012 au 5 août 2012 et deux adjoints d'animation de 2^{ème} classe à temps complet (35h/semaine) du 6 août 2012 au 31 août 2012 qui auront des missions d'accueil et d'animation des jeunes pendant les vacances d'été.
La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 297 et à l'indice majoré 302.

- **Service des Sports**

- ❖ Deux adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet (35h/semaine), du 1^{er} août 2012 au 4 septembre 2012 qui assureront l'entretien des locaux, des vestiaires, des plages et des bassins de la piscine de VITON ainsi que la distribution et le rangement des cintres.
La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 297 et à l'indice majoré 302.

Parallèlement, Monsieur le Maire propose la suppression d'un poste prévu dans la délibération SL/MG n°001368 du 22 mai 2012 d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet du 1^{er} juillet 2012 au 31 août 2012 au service des sports pour l'entretien des locaux, des plages et des bassins de la piscine de VITON.

A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE, les propositions de recrutement de Monsieur le Maire pour répondre à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités.

AUTORISE, Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions précitées.

AUTORISE, Monsieur le Maire à supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe au service des sports, prévu du 1^{er} juillet 2012 au 31 août 2012.

DIT, que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice de l'année 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL